



Communauté  
d'Agglomération  
Sarreguemines  
Confluences

## Déchèterie professionnelle

Chemin du Bruchwies 57200 SARREGUEMINES

 06 79 94 50 16

### HORAIRE D'OUVERTURE Professionnels et particuliers

Lundi, mardi, mercredi et vendredi  
de 8h à 11h50 et de 13h à 15h15

Jeudi de 8h à 11h50

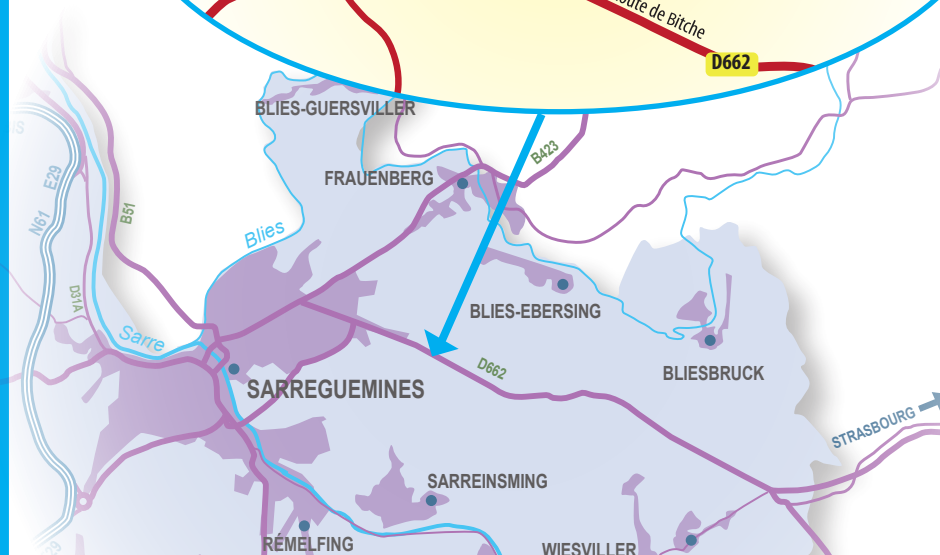
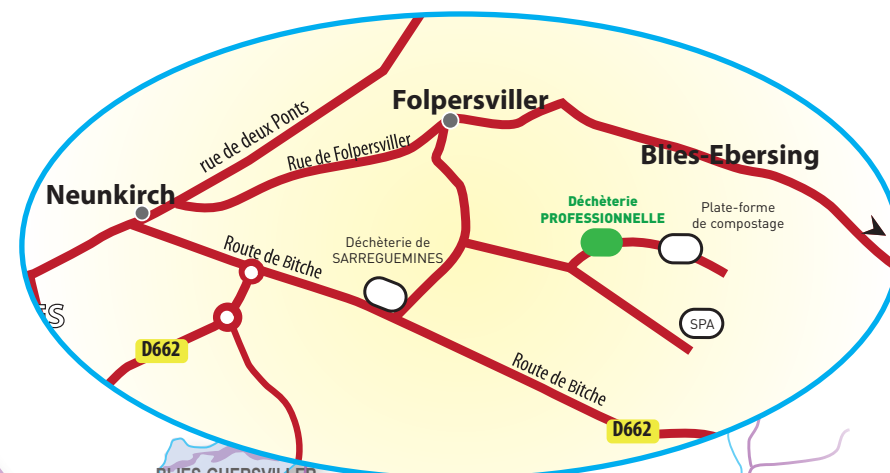
Samedi de 8h à 13h45  
(uniquement pour les particuliers)

[www.agglo-sarreguemines.fr](http://www.agglo-sarreguemines.fr)



# Déchèterie professionnelle

## Mode d'emploi



Chemin du Bruchwies à SARREGUEMINES

## Pourquoi une déchèterie professionnelle ?

En allant dans votre déchèterie professionnelle et en vous conformant aux indications données, vous respectez vos obligations réglementaires, vous participez activement à la lutte contre le gaspillage et à la protection de l'environnement. **La déchèterie professionnelle est ouverte aux particuliers du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ainsi qu'à tous les professionnels.** L'accès à la déchèterie professionnelle, n'est autorisé que sur **présentation du SYDEM'PASS.**

## Comment y accéder ?

### **Accès pour les non ménages :**

Les non ménages doivent impérativement procéder à une ouverture de compte et être en possession de leur SYDEM'PASS avant leur passage sur notre site. Pour cela, il faut se rendre à l'accueil du Centre Technique au 2, rue J-Baptiste DUMAIRE à SARREGUEMINES, muni d'un extrait K-bis et du cachet de l'entreprise.

Chaque déchet a une tarification spécifique qui est revu régulièrement (disponible sur demande). Les véhicules de type poids lourds de plus de 26 tonnes seront refusés pour des raisons d'accessibilité et de sécurité. Il vous sera demandé de trier vos déchets. Néanmoins, vous avez la possibilité, de déposer vos déchets sans trier moyennant une majoration financière.

### **Accès pour les particuliers :**

L'accès à la déchèterie professionnelle est interdit aux véhicules de tourisme légers des ménages.

Sont autorisés d'accès, les véhicules personnels suivants :

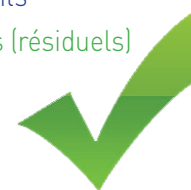
- un véhicule de type utilitaire de volume utile de chargement supérieur à 4 m<sup>3</sup>,
- un véhicule de type agricole,
- un véhicule de société prêté à des fins personnelles.

Pour obtenir le SYDEM'PASS ou en cas de perte, tout habitant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences doit se présenter à la mairie de sa commune ou au service environnement de la Communauté d'Agglomération muni d'un justificatif de domicile.

**POUR RAPPEL : Le Sydem'Pass est strictement personnel. Il ne peut être prêté sous peine d'être confisqué.**

## DÉCHETS ACCEPTÉS

Batteries  
Bois  
Bouteilles de gaz (voir liste disponible sur le site)  
Capsules de café usagées en métal  
Cartons  
Consommables informatiques  
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (seulement des particuliers)  
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)  
Déchets diffus spécifiques : aérosols, peintures, solvants..  
Déchets verts  
Extincteurs  
Ferrailles  
Films et bâches en plastique  
Gravats  
Huiles minérales et végétales  
Huisseries  
Mobilier  
Papiers  
Piles  
Plâtre  
Pneumatiques  
Textiles/vêtements  
Non valorisables (résiduels)  
Verre



## DÉCHETS REFUSÉS

**Sont strictement interdits et refusés en déchèterie :**

Les ordures ménagères  
Les déchets putrescibles à l'exception des végétaux des particuliers  
Les déchets carnés, les cadavres d'animaux  
Les déchets anatomiques ou infectieux issus des activités de soins hors DASRI des particuliers  
Les déchets radioactifs  
Les déchets explosifs  
Les véhicules hors d'usage  
Les déchets qui par leurs dimensions, leurs poids, leurs caractéristiques ou leurs quantités ne peuvent être éliminés par les moyens habituels de la déchèterie  
Les déchets d'amiante

*Cette liste n'est pas limitative. Par mesure de sécurité, l'agent technique peut refuser tout autre déchet susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens.*

